

## Section 10.—Grèves et lock-out

La statistique des grèves et des lock-out au Canada est établie par le ministère fédéral du Travail depuis sa création en 1900.

Une revue complète des grèves et des lock-out de 1947 et 1948, accompagnée d'analyses des statistiques sous diverses rubriques, paraît dans les suppléments de la *Gazette du Travail* d'avril 1948 et d'avril 1949.

**Grèves et lock-out ces dernières années.**—En 1948, les relations industrielles se sont sensiblement améliorées, par comparaison aux deux années précédentes, comme le révèle la statistique des différends entre travailleurs et employeurs amenant la cessation du travail. En 1948, la perte de temps due aux grèves était égale à un peu plus du tiers de celle de 1947 et à environ un cinquième de celle de 1946, l'année cime. Le nombre de grèves et de lock-out et le nombre de travailleurs intéressés en 1948 ont été les plus bas depuis 1939.

La demande de salaires plus élevés, pour compenser l'augmentation du coût de la vie, a été le principal motif des deux tiers des grèves de l'année; elle est responsable d'environ 85 p. 100 de la perte de temps totale. En 1947, environ 90 p. 100 de la perte de temps tenait à des différends au sujet d'augmentations de salaire. A ces demandes se rattachaient souvent d'autres questions diverses comme le syndicalisme, les conditions de travail, les vacances payées, etc. Depuis 1945, alors que les questions de syndicalisme étaient la principale cause du chômage attribuable aux grèves, la reconnaissance d'un syndicat n'a jamais été contestée. En 1948, on n'a pas connu de grève de solidarité. La diversité et la complexité des causes de grève et de lock-out rendent difficile leur classement pour fins statistiques, car les points en litige sont généralement nombreux dans chaque cas.

Le groupe des industries manufacturières, qui compte le plus gros effectif d'ouvriers, accuse en 1948 une plus grande perte de temps résultant des grèves que tous les groupes réunis, tandis qu'en 1947 c'est le groupe des mines. En 1948, l'industrie de la houille a connu deux grèves importantes et neuf interruptions moins étendues du travail. Dans toute l'industrie minière, la perte de temps se chiffre par environ un tiers du total de l'année. Proportionnellement au nombre d'employés à gages et à salaire au Canada, la perte de temps globale s'établit à environ 0.1 p. 100 du total estimatif des heures de travail. En 1947, elle était d'environ 0.25 p. 100 et en 1946 d'environ 0.5 p. 100.

En 1948, le règlement de 40 p. 100 des grèves a lieu par voie de négociations directes, soit approximativement la même proportion que l'année précédente. Dans le règlement d'une foule d'autres différends, la conciliation joue un rôle important, souvent après renvoi à des commissions de conciliation, à des tribunaux du travail, etc. En 1948, environ 35 p. 100 des interruptions du travail se règlent par voie de conciliation, de renvoi aux commissions du travail et aux commissaires, et d'arbitrage, soit le même pourcentage environ qu'en 1947.